



**Le laboratoire d'idées de
la reterritorialisation**

POURQUOI LE PROTECTIONNISME ?

CONTEXTE

Des traités de libre-échange sont régulièrement signés (Canada, Japon, Mercosur, etc.), et suscitent souvent de vives protestations. Celles-ci sont balayées par les économistes, qui communient pour la plupart dans le rejet de tout protectionnisme. Est-ce à dire que le protectionnisme est indéfendable ? Non, absolument pas. En revanche, il faut reconnaître que **les arguments utilisés par les partisans du protectionnisme ne sont souvent pas les bons.**

LES ARGUMENTS HABITUELS NE SONT PAS LES BONS

La plupart des partisans du protectionnisme insistent sur l'idée que celui-ci serait bon pour l'économie, notamment pour la croissance. Du point de vue de la théorie économique, cela est douteux. En effet, si deux individus ou entreprises échangent, c'est le plus souvent parce qu'ils y trouvent un bénéfice mutuel : en termes économiques, une valeur ajoutée sera donc réalisée, qui tendra à augmenter le PIB. Même si d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, il y a donc une corrélation en partie mécanique entre libre-échange et croissance économique.

Empiriquement, les études donnent des résultats mixtes. Par exemple, durant la Belle époque (1890-1914), un rebond protectionniste semble avoir été associé à une croissance plus forte. Néanmoins, s'enfermer dans de tels débats sur les chiffres est une pente glissante, car de très nombreuses études montrent à l'inverse les effets négatifs du protectionnisme pour la croissance. Pour défendre efficacement le protectionnisme, il faut cesser de se limiter à ce seul type d'argument.

ARGUMENT I : LE PROTECTIONNISME, SEULE LIMITE À LA CONCURRENCE DES NORMES

Si la plupart des économistes défendent le libre-échange, tous reconnaissent qu'il a aussi des effets négatifs (« externalités ») : pollution, béné-

fices inégalement répartis, etc. Mais ils pensent que les gains nets sont plus grands que ces effets négatifs. Si tel est le cas, une politique de redistribution des gains pourrait être telle que chacun soit gagnant au libre-échange. Or, de telles politiques sont généralement impossibles ou inopérantes, car le libre-échange, **c'est aussi la possibilité de profiter de l'absence de frontières pour échapper aux contraintes réglementaires et fiscales** qui pourraient permettre de corriger ces effets négatifs.

Ainsi, il est faux de croire que l'échange mondial est comparable à l'échange local, mais sur une échelle plus grande. C'est **un échange de nature différente** : un échange qui peut s'abstraire de tout ordre public local, et donc s'émanciper de toute considération pour les biens communs locaux. Quelques exemples :

- **Évasion fiscale** : Beaucoup de entreprises qui participent à l'échange mondial sont immatriculées dans des paradis fiscaux. Bien que réalisés dans des pays comme la France, une grande part de leurs profits est déplacée vers ces juridictions et échappe à l'impôt. Au moins un tiers des profits des multinationales échapperait ainsi à l'impôt, et bien davantage pour certaines.
- **Évasion réglementaire** : Plus de 90% du commerce mondial se fait par voie maritime. Or, près de 80% du tonnage mondial (porte-conteneurs, etc.) est immatriculé dans des « pavillons de complaisance », qui offrent souvent des environnements réglementaires très favorables : moindres régulations environnementales, sociales, etc. Ce type d'évasion réglementaire touche aussi beaucoup d'autres secteurs.
- **Concurrence des normes** : Sur le temps long, l'évasion réglementaire pousse certains pays à un moins-disant réglementaire. Par exemple, la France a créé son propre pavillon de complaisance (le RIF).

Dans ce contexte, si un certain protectionnisme est requis, c'est d'abord pour corriger les effets

POURQUOI LE PROTECTIONNISME ?

négatifs du libre-échange – sur l’environnement ou la société. Affirmer que ces effets peuvent être corrigés sans remettre en cause le libre-échange absolu est un non-sens : c’est ne rien comprendre à la nature de la mondialisation, qui est la mise en concurrence de tous les ordres politiques, et la **possibilité pour les intérêts privés les plus mobiles de s’abstraire de toute considération pour le bien commun des peuples.**

ARGUMENT II : LE PROTECTIONNISME, POUR DÉFENDRE LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DES PEUPLES

Le second angle mort dans le discours des économistes qui défendent le libre-échange est leur absence de considération pour tout ce qui ne se réduit pas à des marchandises valorisables en termes monétaires. Par exemple, la disparition d’une tradition ou d’un mode de vie, le délitement d’une communauté locale, la dégradation d’un écosystème, etc., peuvent être très « coûteux » pour un pays ou une région, mais ne sont jamais pris en compte par les chiffres de la croissance. Ainsi, **tout ce qui touche au bien commun immatériel des peuples** est ignoré par les partisans du libre-échange. Or ces coûts sont importants et durables : les régions qui connaissent une désindustrialisation rapide et massive du fait de l’ouverture commerciale mettent très longtemps à se reconvertir (si elles y parviennent), et les pathologies sociales (suicides, drogue, obésité, etc.) qui accompagnent ce processus sont très sévères.

Dès lors que l’on reconnaît que les peuples et les communautés existent et ont des biens communs à défendre, alors le protectionnisme est justifié : **pour protéger tout ce qui fait la spécificité de ces peuples** (environnement naturel et culturel) et est nécessaire à leur préservation (infrastructures stratégiques, défense nationale). Une prise en considération des biens communs incite à redonner au politique son primat sur les forces économiques : le bien commun n’est pas un concept économique, mais un

concept politique.

RECOMMANDATIONS

Le protectionnisme doit être défendu avant tout pour des raisons extra-économiques : parce qu’il contribue à préserver le bien commun des peuples. Sont « protectionnistes » toutes les mesures qui œuvrent en ce sens. Ainsi, le protectionnisme ne peut pas se réduire aux caricatures qui en sont faites :

- Il n’est pas seulement une politique fiscale « bête et méchante » aux frontières, mais peut prendre la forme de régulations sanitaires ou environnementales, de normes d’étiquetage, etc.
- Il n’est pas un retour à l’autarcie et n’a aucune raison de concerner de manière uniforme tous les biens et services : le protectionnisme n’est justifié que là où il y a un bien commun à protéger.
- Des mesures protectionnistes ne doivent pas exister uniquement aux frontières étatiques, mais à tous les échelons où il y a un bien commun à sauvegarder, y compris les échelons locaux. Une commune ou une région doivent pouvoir préserver traditions et savoir-faire locaux.

Le laboratoire d’idées *Champs communs*

Champs communs est un laboratoire d’idées étudiant les fragilités causées par la déterritorialisation des activités humaines et proposant une vision du monde alternative. Pour contribuer à la reterritorialisation du monde et au retour de biens communs enracinés, *Champs communs* produit à la fois un travail de fond - livres ou rapports - et des notes aux décideurs.

Pour parler de nos travaux ou les financer : contact@champscommuns.fr